

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 MAI 2022**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 2 mai 2022 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr et Félix Laberge, sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absent : Michel Laberge.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

22-05-10607

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022**

22-05-10608

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le procès-verbal du 4 avril 2022 soit accepté par le conseil municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

22-05-10609

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 226 656.20 \$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

22-05-10610

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 624 341.37 \$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

- Dépôt de Mme Renée-Ann Laberge – Lettre de demande de locaux pour « Les Trouvailles ».

**6. Correspondances**

**Tournoi provincial de baseball Pee-Wee de Beauport**

22-05-10611

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une commandite de 250 \$ pour le Tournoi provincial de baseball Pee-Wee de Beauport, édition 2022 qui se tiendra du 21 au 26 juin prochain, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de Lisieux**

22-05-10612

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise l'achat d'un « foursom » soit 360\$, à l'occasion du Tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de Lisieux, au Club de golf de Montmorency, le 4 juin prochain, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Adoption de conformité de modifications de règlement dont un pour la Municipalité de L'Ange-Gardien;
- Nomination de préfets suppléants pour l'année 2022 ;

## **8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

### **Loisirs (Chantale Gagnon)**

- L'inscription pour le terrain de jeux a débuté le 12 avril 2022 ;
- La Fête Nationale aura lieu le 24 juin 2022 ;

### **Sauveteurs - Québec Natation Inc.**

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil renouvelle le contrat d'entente avec Service de Sauveteurs qn inc. pour l'été 2022, et d'autoriser Antoine Barette, responsable des loisirs, à signer cette dernière pour et au nom de la municipalité, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

22-05-10613

### **Comité consultatif d'urbanisme (William St-Cyr)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 21 avril 2022

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les demandes suivantes :

- 6334, avenue Royale (lot 4 440 063, du cadastre du Québec, zone H-73)**  
Réfection de joints de brique
- 6381, avenue Royale (lot 4 440 221, du cadastre du Québec, zone M. 96)**  
Travaux d'isolation
- 6483, avenue Royale (lot 4 440 337, du cadastre du Québec, zones H-103 et M-110)**  
Réfection des fondations
- 6849, avenue Royale (lot 4 440 703, du cadastre du Québec, zone A-144)**  
Changement d'une porte et de fenêtres
- 6967, avenue Royale (lot 4 440 791, du cadastre du Québec, zone A-145)**  
Réfection de la toiture du bâtiment principal  
Réfection de la toiture et changement de la porte du bâtiment accessoire
- 49, rue Raymond-Lavoie (lot 4 440 489, du cadastre du Québec, zone ID-112)**  
Réfection de la toiture
- Lot 6 301 823, chemin Lucien-Lefrançois (zone ID-36)**  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
- 4, rue des Mélèzes (lot 4 439 408, du cadastre du Québec, zone ID-27)**  
Construction d'une terrasse couverte
- 6494-A à 6496-B, boulevard Sainte-Anne (lot 4 440 182, du cadastre du Québec, zones C-92 et CO-166)**  
Changement des portes et fenêtres et peinture du revêtement du bâtiment
- 6850, boulevard Sainte-Anne (lot 4 439 165, du cadastre du Québec, zones M-141 et CO-167)**  
Projet d'ensemble  
Exigence : le demandeur doit obtenir les autorisations exigées en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2)*

### Varia

Le CCU recommande d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et le morcellement du lot 4 439 015, du cadastre du Québec, zone A-10.

### **Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Autorisations de dépenses pour l'achat d'abris temporaires pour l'hiver pour les véhicules de la Raeu, pour un coût de 4667\$, et, l'achat de lampes et ballasts pour la mise en route du système UV, pour un coût de 25 000\$.

**9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA  
6334, AVENUE ROYALE**

**RÉNOVATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet de refaire les joints d'une partie du revêtement de brique sur le bâtiment principal, soit sur la façade nord-est, situé au 6334, avenue Royale (lot 4 440 063, du cadastre du Québec, zone H-73);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 21 avril 2022, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;

22-05-10614

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande de permis à l'effet de refaire les joints d'une partie du revêtement de brique sur le bâtiment principal, soit sur la façade nord-est, situé au 6334, avenue Royale (lot 4 440 063, du cadastre du Québec, zone H-73), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**6381, AVENUE ROYALE**

**RÉNOVATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet de procéder à des travaux d'isolation, sur le bâtiment principal situé au 6381, avenue Royale (lot 4 440 221, du cadastre du Québec, zone M-96);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 21 avril 2022, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;

22-05-10615

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande de permis à l'effet de procéder à des travaux d'isolation sur le bâtiment principal au 6381, avenue Royale (lot 4 440 221, du cadastre du Québec, zone M-96), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**6483, AVENUE ROYALE**

**RÉNOVATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet de faire de nouvelles fondations et d'aménager le sous-sol du bâtiment principal situé au 6483, avenue Royale (lot 4 440 337, du cadastre du Québec, zones H-103 et M-110);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 21 avril 2022, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;

22-05-10616

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande de permis à l'effet de faire de nouvelles fondations et d'aménager le sous-sol du bâtiment principal situé au 6483, avenue Royale (lot 4 440 337, du cadastre du Québec, zones H-103 et M-110), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

## **6849, AVENUE ROYALE**

### **RÉNOVATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet de changer six (6) fenêtres et une (1) porte sur le bâtiment principal situé au 6849, avenue Royale (lot 4 440 703, du cadastre du Québec, zone A-144);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 17 mars 2022, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural n° 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;

22-05-10617

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande de permis à l'effet de changer six (6) fenêtres et une (1) porte sur le bâtiment principal situé au 6849, avenue Royale (lot 4 440 703, du cadastre du Québec, zone A-144), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

## **6967, AVENUE ROYALE**

### **RÉNOVATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet de refaire la toiture du bâtiment principal situé au 6967, avenue Royale (lot 4 440 791, du cadastre du Québec, zone A-145);

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet de refaire la toiture et de changer la porte de garage du bâtiment accessoire situé au 6967, avenue Royale (lot 4 440 791, du cadastre du Québec, zone A-145);

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes déposées sont dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 21 avril 2022, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural n° 14-637* et recommande au conseil d'accepter les demandes;

22-05-10618

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande de permis à l'effet de refaire la toiture du bâtiment principal situé au 6967, avenue Royale (lot 4 440 791, du cadastre du Québec, zone A-145) et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;

Que le conseil accepte la demande de permis à l'effet de refaire la toiture et de changer la porte de garage du bâtiment accessoire situé au 6967, avenue Royale (lot 4 440 791, du cadastre du Québec, zone A-145) et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

## **49, RUE RAYMOND-LAVOIE**

### **RÉNOVATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet de refaire la toiture du bâtiment principal situé au 49, rue Raymond-Lavoie (lot 4 440 489, du cadastre du Québec, zone ID-112);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 21 avril 2022, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural n° 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;

22-05-10619

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande de permis à l'effet de refaire la toiture du bâtiment principal situé au 49, rue Raymond-Lavoie (lot 4 440 489, du cadastre du Québec, zone ID-112), et ce, au respect des documents déposés, de la

recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**LOT 6 301 823**

**CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIAL ISOLÉE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 301 823, du cadastre du Québec, zone ID-36;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 21 avril 2022, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

22-05-10620

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande de permis à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 301 823, du cadastre du Québec, zone ID-36, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**4, RUE DES MÉLÈZES**

**RÉNOVATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet d'agrandir une terrasse existante et de construire une toiture permanente au-dessus de cette dernière sur le bâtiment principal situé au 4, rue des Mélèzes (lot 4 439 408, du cadastre du Québec, zone ID-27);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 21 avril 2022, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

22-05-10621

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande de permis à l'effet d'agrandir une terrasse existante et de construire une toiture permanente au-dessus de cette dernière sur le bâtiment principal situé au 4, rue des Mélèzes (lot 4 439 408, du cadastre du Québec, zone ID-27), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**6494-A À 6496-B, BOULEVARD SAINTE-ANNE**

**RÉNOVATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet de changer les portes et les fenêtres ainsi que de peindre le revêtement extérieur du bâtiment situé au 6494-A à 6496-B, boulevard Sainte-Anne (lot 4 440 182, du cadastre du Québec, zones C-92 et CO-166);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 21 avril 2022, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;

22-05-10622

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande de permis à l'effet de changer les portes et les fenêtres ainsi que de peindre le revêtement extérieur du bâtiment situé au 6494-A à 6496-B, boulevard Sainte-Anne (lot 4 440 182, du cadastre du Québec, zones C-92 et CO-166), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

## **6850, BOULEVARD SAINTE-ANNE**

### **PROJET D'ENSEMBLE**

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de permis ont été déposées à l'effet de réaliser un projet d'ensemble au 6850, boulevard Sainte-Anne (lot 4 439 165, du cadastre du Québec, zones M-142 et CO-167);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 21 avril 2022, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 21 avril 2022, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637*;

22-05-10623

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte les demandes de permis à l'effet de réaliser un projet d'ensemble au 6850, boulevard Sainte-Anne (lot 4 439 165, du cadastre du Québec, zones M-142 et CO-167), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de la réglementation en vigueur et à la condition que le demandeur obtienne les autorisations exigées en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2)*, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

### **10. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois**

22-05-10624

**IL EST PROPOSÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, que Monsieur Roger Roy, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

### **11. Appel d'offre sur invitation pour l'inspection du réseau d'égout**

22-05-10625

**ATTENDU** la révision du plan d'intervention de la municipalité ;  
**ATTENDU** la nécessité d'inspecter les conduites du réseau d'égout ;  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**  
**QUE** la municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offre sur invitation pour l'inspection de sections du réseau d'égout.

### **12. Appel d'offres sur invitation pour l'auscultation de la chaussée**

22-05-10626

**ATTENDU** la révision du plan d'intervention de la municipalité ;  
**ATTENDU** la nécessité d'effectuer l'auscultation de la chaussée ;  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**  
**QUE** la municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offre sur invitation pour l'auscultation de la chaussée de tout le territoire desservi.

### **13. Réception provisoire Quartier L'Orée des Bois**

22-05-10627

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente signée entre la Municipalité et le promoteur, Quartier L'Orée des Bois Inc. (9434-6194 Québec Inc.) pour la réalisation du développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois;  
**IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte de façon provisoire les travaux municipaux du développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois, conditionnellement à l'obtention de tous les documents exigés au protocole d'entente signé entre les parties ainsi que de la recommandation de l'ingénieur au dossier et du contremaître des travaux publics.  
**Que** le conseil autorise Monsieur le Maire, Pierre Lefrançois, ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière, Mme Lise Drouin, à signer les documents.

### **14. Demande d'appui à la CPTAQ pour l'aliénation et le morcellement du lot 4 439 015, du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire des lots 4 439 013, 4 439 014 et 4 439 015, du cadastre du Québec, zone A-10, souhaite vendre le lot 4 439 015 un potentiel acquéreur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit recevoir une recommandation, sous forme de résolution, de la Municipalité de L'Ange-Gardien pour analyser la demande;  
**CONSIDÉRANT QUE**, selon l'avis du conseil, la demande respecte les critères visés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);  
**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du *Règlement de zonage n°16-642* et ses amendements actuellement en vigueur;  
**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme analysé la présente demande lors de la réunion du 21 avril 2022 et a formulé une recommandation favorable;

22-05-10628 **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Diane Giguère, conseillère, que le conseil appuie la demande d'autorisation déposée auprès de la CPTAQ pour l'aliénation et le morcellement du lot 4 439 015, du cadastre du Québec, zone A-10, afin de permettre sa vente à un potentiel acquéreur, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**15. Nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1**

22-05-10629 **IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, que le conseil renouvelle le contrat de service avec l'autorité 9-1-1 telle que proposée, et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents pour et au nom de la municipalité, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**16. Modifications du règlement numéro 22-693 décrétant une dépense et un emprunt de 2 168 980\$ pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Lucien-Lefrançois**

22-05-10630 **ATTENDU** que la Municipalité de L'Ange-Gardien a décrété, par le biais du règlement numéro 22-693, une dépense de 2 168 980 \$ et un emprunt de 2 168 980 \$ pour les travaux de réfection du chemin Lucien-Lefrançois ;  
**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender le règlement #22-693 afin de modifier l'article 2 pour remplacer la date de l'annexe A et de donner les détails des frais connexes de l'estimé préliminaire de l'ingénieur ;  
**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;**  
**QUE** l'article 2 du règlement numéro 22-693 est remplacé par le suivant :  
« Le conseil est autorisé par le présent règlement à effectuer la réfection d'une partie du chemin Lucien-Lefrançois dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Redressement des infrastructures routières locales, selon l'estimation préparée par la firme Tetra Tech, Projet NO :42738TT, en date d'avril 2021 et l'estimation préparée par Lise Drouin, directrice générale, en date de 22 avril 2022 afin de détailler les frais connexes de l'estimé préliminaire de Tetra Tech d'avril 2021, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B » ».

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**17. Honoraires supplémentaires pour les travaux d'une partie du chemin Lucien-Lefrançois**

22-05-10631 **ATTENDU** les travaux prévus sur une partie du chemin Lucien-Lefrançois, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des Infrastructures routières locales (PAVL-2021) ;  
**ATTENDU** les interventions au dossier, par le Ministère Pêches et Océans, qui nécessitent des mises à jour des plans et devis, ainsi qu'au documents d'autorisations gouvernementales ;  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise des honoraires supplémentaires de 9500\$ plus taxes, à la firme Tetra Tech QI inc., tel que l'offre proposée le 24 avril 2022, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**18. Demande d'aide à la voirie locale dans le programme Projets Particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

22-05-10632 **IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, que le conseil effectue une demande d'aide à la voirie locale dans le programme Projets Particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour des travaux de

revêtement de chaussée sur diverses rues : Alain, Adrien-Laberge, de la Vallée, Lépine et Mairie Est, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

## **19. Deuxième période de questions**

### **20. Divers**

#### **1 Autorisation de dépenses**

22-05-10633 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 1011.67 \$ taxes incluses pour l'achat d'une imprimante pour le bureau municipal ;
- 41 414.68 \$ taxes incluses pour l'achat d'un véhicule pour les travaux publics, le tout financé par le fonds de roulement sur 5 ans ;
- 940 \$ taxes incluses pour le transfert du « back rack » sur le véhicule ;
- 430 \$ plus taxes pour l'achat d'une brosse sur le balai brosse ;
- 400 \$ plus taxes pour plan projet d'implantation du nouveau centre communautaire par la firme Lefrançois arpenteurs ;
- 12100 \$ plus taxes pour l'achat d'une borne électrique pour le nouveau centre communautaire ;
- 60\$ la tonne plus taxes pour le déchetage, transport et valorisation des branches à l'écocentre par la firme Broyage Mobile Estrie ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **2 Dépôt de documents**

La directrice générale dépose au conseil les documents suivants :

- L'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2022 ;
- Rapport de formation obligatoire des élu(e)s -Éthique et déontologie en matière municipale.

#### **3 Entente de services avec la Ville de Ste-Anne-de-Beaupré pour l'urbanisme**

22-05-10634 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil effectue une entente de services avec la Ville de Ste-Anne-de-Beaupré pour retenir les services de M Frédérick Harvey comme officier pour l'urbanisme de la Municipalité de L'Ange-Gardien ;  
DE désigner à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats ainsi que de l'application de la réglementation municipale, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **4 Renouvellement de l'entente avec la Villa Les Mésanges pour le prêt de locaux**

22-05-10635 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle l'entente avec la Villa Les Mésanges afin de leur permettre d'utiliser le centre communautaire comme refuge en cas de sinistre exigeant l'évacuation de la résidence, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **21. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

22-05-10636 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h05, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Greffière-trésorière/Directrice Générale